



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.85
28 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 25 NOVEMBRE 1994, ADRESSÉE À LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments à la Présidente du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 22 et le 24 novembre 1994, il semble que 22 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera dans l'annexe I à la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

En outre, il semble que cinq vols aient eu lieu le 20 novembre 1994 et cinq autres le 21 novembre, qui n'avaient pas été signalés. Des détails sur l'itinéraire de ces vols figurent à l'annexe II.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 3 293.

ANNEXE I

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine
Non autorisés par la Force de protection des Nations Unies
 (22-24 novembre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3262	22 nov.	09 h 15	09 h 17	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-8/Hip vert, camouflé, frappé d'une croix rouge, décoller de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Ouest Basse Faible
3263	22 nov.	13 h 29	13 h 35	Un AWACS a établi un contact radar avec un appareil à 33 kilomètres à l'ouest de Banja Luka, mais le signal s'est évanoui à 38 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Faible
3274	23 nov.	01 h 45	02 h 05	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère non identifié atterrir à Coralići, puis décoller. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
3275 à 3282	23 nov.	03 h 05	04 h 00	Le personnel de la FORPRONU a observé huit hélicoptères non identifiés qui volaient dans un rayon de 10 à 20 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Basse Faible
3283	23 nov.	12 h 50	12 h 52	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, voler au-dessus de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans un secteur contrôlé par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3284	23 nov.	14 h 50	14 h 52	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-17/Hip non identifié survoler Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3285	23 nov.	15 h 45	15 h 47	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-8/Hip non identifié, vert, camouflé, décoller de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Basse Faible
3286	23 nov.	15 h 46	15 h 48	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-17/Hip non identifié survoler Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3287	23 nov.	16 h 45	16 h 48	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-8/Hip non identifié effectuer un vol circulaire au-dessus de Posusje et atterrir sur la plate-forme pour hélicoptères. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Vol circulaire Basse Faible
3288	23 nov.	22 h 55	22 h 57	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type non identifié voler à 20 kilomètres au sud-est de Zepa. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Basse Faible
3289	24 nov.	11 h 24	11 h 26	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-8/Hip vert, camouflé, frappé d'une croix rouge, décoller de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Ouest Basse Faible
3290	24 nov.	11 h 50	11 h 52	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3291	24 nov.	13 h 05	13 h 07	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible

/ . . .

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3292	24 nov.	13 h 20	13 h 22	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3293	24 nov.	14 h 45	14 h 47	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible

ANNEXE II

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3264	20 nov.	19 h 09	21 h 25	Le personnel de la FORPRONU a observé cinq hélicoptères à 11 kilomètres au nord-ouest de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone dont on ne sait avec certitude qui la contrôle.	Sud-ouest/nord-est Basse Faible
3266					
3267					
3268					
3269	21 nov.	03 h 32	03 h 50	Le personnel de la FORPRONU a observé cinq hélicoptères de type non identifié à 13 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Vol stationnaire Basse Faible
3270					
3271					
3272					
3273					
